

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, M. CHAUBET, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAROC, M. DALMAS, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : Mme RIBET à Mme RABINOVITCH ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT ; M. LAMOUR à Mme MOREAU.

ABSENTS : Mme EYCHENNE, Mme DUBOST, M. MAMERI, Melle AMARI, Melle ROTH,

1- FINANCES

- **Approbation des restes à réaliser 2010 : Budget commune**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix) approuve les restes à réaliser suivants pour l'année 2010 :

Dépenses

Opération construction nouvelle mairie	28 644.20 €
Opération équipement scène salle Garossos	27 434.33 €
Opération tribunes vestiaires	459 107.50 €
Opération Centre de Loisirs	103 887.15 €
Equipement matériel et travaux divers	3 533.61 €

Recettes

Subventions du Conseil Général (centre culturel et divers) 159 669.54 €

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : fourniture et pose d'un abri pour le public devant la sortie de l'école maternelle des Ecureuils**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix) sollicite du Conseil Général une subvention au taux maximum afin de mettre en place un abri à l'école maternelle des Ecureuils dont le montant s'élève à 2 926.42 € H.T.

- **CCAS : Avance sur une subvention de fonctionnement**

Monsieur le Maire propose de verser au CCAS une avance de 40 % du montant de la subvention de fonctionnement attribué en 2010, soit la somme de 52 000 € afin de lui permettre de faire face à ses charges, notamment pour les frais de personnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix) décide le versement de cette avance d'un montant de 52 000 € et précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

2- ACTIVITES CULTURELLES

- **Demande de licence d'entrepreneur de spectacle auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise des spectacles chaque année à la salle des fêtes. Cette activité désormais régulière nécessite de disposer d'une licence d'entrepreneur de spectacle. Cette autorisation doit être effectuée auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix) demande l'attribution de cette licence.

3- ADMINISTRATION GENERALE

- **Indemnité représentative de logement des instituteurs : procédure de fixation du taux de base pour 2010 : demande d'avis**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2010. Ainsi, le taux de base annuel pour 2010 serait de 2 246.40 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix) émet un avis favorable concernant les propositions d'indemnités décrites ci-dessus.